

Orientation 3.5 Promouvoir une agriculture de qualité en lien avec un territoire d'exception

Orientation 3.5 Promouvoir une agriculture de qualité en lien avec un territoire d'exception

Mesure 3.5.2. Insérer les exploitations dans leur environnement

«Si l'agriculture produit avant tout des aliments, il contribue également à entretenir la qualité des paysages. Afin de l'aider à assurer la pérennité de son outil de travail, des priorités d'intervention sont établies :

-contribuer à l'installation des agriculteurs s'appuyant sur les savoir-faire et besoins du territoire (formation notamment).

SAFER

Mesure 3.5.5 Maintenir la fauche des prairies naturelles

«Dans un souci de solidarité, à la fois écologique et économique, le parc national des Écrins se veut un territoire d'éligibilité prioritaire pour les dispositifs nationaux, régionaux et européens d'aide contractuelle à l'agriculture ».

Mesure 3.5.6 Encourager des formes de diversification non exclusivement agricoles

"En raison de son importance économique dans les Écrins, le tourisme est une source de diversification pour l'agriculture. À l'inverse, s'y limiter serait réducteur. Les partenaires locaux, notamment les chambres consulaires, ont vocation à faciliter le maintien ou le développement d'une pluriactivité, qui pérennise par ailleurs les services à la population.

Les principales actions allant dans ce sens relèveront des développements suivants :

- agrotourisme et référencement de réseaux d'accueil fermier ;
- animations locales créant du lien entre lieux d'accueil (villages) et sites de production (fermes, alpages...) ;
- produits locaux/régionaux dédiés (paille, laine, chanvre...), en lien avec les filières de l'éco-construction."

Rôles de l'EPPNE : organisation d'échanges inter-parcs ; appui à l'animation faite par les chambres consulaires et aux évènements locaux marquants ; le cas échéant, référencement dans la cadre de la

Orientation 3.5 Promouvoir une agriculture de qualité en lien avec un territoire d'exception

marque « Parc national des Ecrins ».

Contribution attendue des communes adhérentes : soutien aux actions locales.

Principaux autres partenaires à mobiliser : chambres consulaires, autres parcs (nationaux et régionaux) membres du Réseau alpin des espaces protégés, services départementaux et régionaux de l'État, Régions et Départements, organisations socioprofessionnelles (dont CAPEB).

pages 68 et 69

Référence ID de l'article : #1226

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-12 13:43